

2022-2023

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

**PÔLE
ENFANCE
JEUNESSE**

- * **Accueil périscolaire**
- * **Restauration scolaire**
- * **Service d'animation vacances
scolaires**



La commune de Chapareillan organise :

- **UN SERVICE PÉRISCOLAIRE** (ne fonctionnant que pendant les périodes scolaires) qui comprend : la **RESTAURATION SCOLAIRE** et **L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE** (animation avant et après l'école pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires).
- **UN SERVICE EXTRASCOLAIRE** pendant les vacances scolaires.

Ces services sont facultatifs et payants.

Les dossiers d'inscription

Un dossier unique d'inscription est à fournir pour les 3 services proposés, mais est

À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.

Les dossiers d'inscription sont refusés aux familles n'ayant pas acquitté les factures de l'année scolaire précédente. Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone ni reconduit d'une année sur l'autre.

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents.

Dans le cadre des activités, les enfants peuvent être photographiés si vous avez donné votre autorisation dans le dossier d'inscription. Ces photos peuvent être utilisées uniquement dans des communications municipales (site internet, bulletins...)

Pièces à fournir:

- Fiche d'inscription (comprenant la fiche d'autorisation parentale permettant à d'autres personnes de venir chercher vos enfants et la fiche sanitaire de liaison)**
- Attestation d'assurance extra-scolaire responsabilité civile pour l'année scolaire en cours**
- Attestation CAF ou MSA indiquant Quotient familial du mois de l'inscription**



DOSSIER D'INSCRIPTION

2022 - 2023

**Commun aux 3 services :
Restaurant scolaire
Accueil de loisirs périscolaire
Accueil de loisirs vacances**

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon

Fille

INSCRIPTION :

Chapareillanais

Extérieur à Chapareillan

Ecole publique maternelle

Ecole publique élémentaire

Ecole Bellecour

Classe :

Nom de l'enseignant :

LES PARENTS : Situation familiale :

Mariés

Pacsés

Vie maritale

Célibataire

Séparés

Veuf(ve)

Divorcés

Nom / prénom du père :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. travail :

Courriel :

N° allocataire CAF :

N° allocataire MSA :

Quotient :

Nom / prénom de la mère :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Tél. Travail :

Courriel :

N° allocataire CAF :

N° allocataire MSA :

Quotient :

AUTORISATION PARENTALE

ANNÉE SCOLAIRE : 2022 - 2023

Les parents sont priés de venir chercher leur(s) enfant(s) ou bien de le(s) faire récupérer par une ou d'autre(s) personne(s), âgé(es) d'au moins 16 ans (pour l'accueil périscolaire), dont le(s) nom(s) est(sont) communiqué(s) au personnel d'encadrement.

Il est impératif que les familles respectent l'horaire défini.

Je soussigné(e)

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

➤ **AUTORISE** M ou Mme

Adresse

N° de téléphone

À venir chercher mon(mes) enfant(s) : nom(s) - prénom(s) :

* **Autorisation obligatoire :**

J'accepte les règlements de fonctionnement

* **Autorisations facultatives :**

J'accepte que le pôle enfance-jeunesse consulte et conserve les informations mentionnées sur mes ressources par le biais de CAFPRO ou de la MSA

J'accepte que mon enfant soit pris en photo (Dauphiné, bulletin municipal, expo...)

J'autorise mon enfant à utiliser les transports (car, mini-bus, transports en commun) pour les sorties extérieures

J'autorise mon enfant d'âge élémentaire à rentrer seul à 18h30 après l'accueil périscolaire du soir

J'autorise mon enfant d'âge élémentaire à rentrer seul après les activités de l'accueil de loisirs à 17h30 (vacances scolaires)

Date :

Signature :

MÉMENTO :

* **LE RESTAURANT SCOLAIRE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (MATIN ou SOIR) :**

Les inscriptions et/ou annulations se font **par écrit** : **JOUR CONCERNE – 4 JOURS**

- **Le jeudi pour le lundi suivant**
- **Le vendredi pour le mardi suivant,**
- **Le samedi pour le mercredi suivant**
- **Le dimanche pour le jeudi suivant,**
- **Le lundi pour le vendredi suivant**

* **L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES :**

A COMPTER DE LA DATE PRÉCISÉE dans le programme pour les 4-12 ans, les inscriptions se font par écrit à l'accueil du pôle enfance-jeunesse situé aux bungalows - chemin des écoliers.

Toute annulation non signalée 15 jours avant l'activité sera facturée, à moins d'un certificat médical.

Le **PAIEMENT EN LIGNE** est possible depuis septembre 2019
sur www.tipi.budget.gouv.fr



(indiquer la référence de la dette et le code collectivité, cf : facture)

PÔLE ENFANCE

JEUNESSE

Bungalow administratif

04 76 71 91 34

enfancejeunesse@chapareillan.fr

Horaires d'ouverture d'accueil au public hors
vacances scolaires:

Lundi : 9h00-12h00 et 15h30-17h00

Mardi : 15h30-17h00

Jeudi : 15h30-17h00

Vendredi : 9h00-12h00 et 15h30-17h00

Horaires d'ouverture d'accueil au public
pendant les vacances scolaires :

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Salle polyvalente - mezzanine

04 76 45 23 98

Bungalows enfance

04 76 72 49 04

Paiement des factures pour tous les services

(à l'ordre du trésor public) :

Trésorerie du Touvet

BP 16 - 38660 Le Touvet

Ou www.tipi.budget.gouv.fr

**(indiquer référence de la dette et code
collectivité, cf : facture)**



En partenariat
avec la Caisse
d'Allocations
Familiales de
l'Isère